

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

MAIRIE DE **CHINON**

ESPACE FRANÇOIS RABELAIS

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

### **ENTRE :**

La VILLE de CHINON, représentée par Monsieur Jean-Luc DUPONT  
Agissant en qualité de : Maire  
dûment habilité par décision 2022. en date du

### **ET :**

L'association « Enfance et pluriel », représentée par Monsieur Steven BEUREL  
Agissant en qualité de : Directeur Général

Adresse : Quai de l'Île Sonnante – 37500 CHINON

Sollicitant l'autorisation d'utiliser des locaux de l'Espace Rabelais

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La Ville de Chinon met à disposition de l'association « Enfance et Pluriel » des locaux de l'Espace Rabelais le **lundi 19 septembre 2022**, en vue d'organiser une conférence et un repas.

### **Article 2 : Désignation des locaux et équipements à utiliser (suivant la fiche de demande)**

Salle ABC, équipements scène, chaises, gradins mobiles, pupitre, tables et sonorisation

Hall,

Cuisine,

Cafétéria.

### **Article 3 : Occupation des lieux**

Lundi 19 septembre 2022 de 7h30 (arrivée du traiteur à 7h30) à 19h00

### **Article 4 : Conditions d'utilisation**

Le preneur s'engage à utiliser les locaux et équipements désignés ci-dessus, à l'exception de tout autre, afin d'y organiser : **Une conférence et un repas pour 300 personnes**. Il s'engage à les rendre en parfait état et bon ordre.

Le preneur est informé qu'il lui est formellement interdit de faire rentrer dans le bâtiment des caissons en fer ou tout autre objet de nature à endommager le revêtement de sol. En cas de sinistre, l'intégralité des réparations lui seront imputées.

Les locaux devront être rendus libres de tous matériels et objets appartenant au preneur, sauf accord préalable. Le nettoyage sera pris en charge par le personnel de l'Espace Rabelais avant, pendant et après les manifestations, sauf pour la cafétéria qui doit être rendue propre lorsqu'elle est louée en utilisation autonome.

Une permanence sera assurée par le personnel de l'Espace Rabelais tout au long de la manifestation se déroulant dans la grande salle.

Le soutien technique est à organiser avec l'équipe du service de l'Espace Rabelais selon la nature de l'évènement dans le respect de la législation du temps de travail.

Le preneur est en charge de l'accueil du public, de la sécurité du public et du respect de la législation sanitaire et juridique en vigueur à la date de la manifestation.

Les demandes d'autorisations de vente, d'ouvertures tardives et d'autorisations de buvette devront être sollicitées par l'association auprès des autorités compétentes dans les délais.

#### **Article 5 : Assurance**

Le preneur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux et de l'utilisation des équipements mis à sa disposition.

#### **Article 6 : Responsabilité**

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité du preneur est seule engagée.

Le preneur doit être présent du début jusqu'à l'évacuation complète des locaux.

Il a l'entière responsabilité des entrées, séjours et sorties des lieux qu'il utilise pendant toute la durée de la manifestation, y compris les temps de montages, démontages et rangements, jusqu'à l'évacuation complète des lieux et fermeture des portes.

#### **Article 7 : Sécurité**

Le preneur reconnaît avoir procédé à une visite contradictoire des locaux de l'Espace Rabelais qu'il utilisera, avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens de lutte contre l'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Les capacités en nombre de personnes accueillies devront être respectées.

#### **Article 8 : Dispositions financières**

Les locaux visés à l'article 2 sont mis à disposition de l'association « Enfance et pluriel » par la Ville de Chinon selon le devis n° 846 de 1 196,30 euros.

Fait en triple exemplaire, le

Le Maire,

Jean-Luc DUPONT,



Le Président  
Association « Enfance et Pluriel »

**Enfance & Pluriel**  
B.P. 246 - 37502 CHINON Cedex  
Tél. 02 47 93 66 00 - Fax 02 47 93 95 72  
N° SIRET 775 257 231 00016